

Tous les honorables députés, somme toute, ont à cœur de maintenir le bien-être du citoyen canadien. Comparée à celle qui existait il y a un quart de siècle, la situation actuelle est excellente. D'une façon générale, elle ne saurait être meilleure. Les conditions de vie dans les pays d'Europe ne supportent pas la comparaison avec celles qui existent chez nous. Il faut aller aux Etats-Unis pour trouver un point de comparaison. Quiconque s'est rendu là-bas depuis la fin de la guerre a pu constater que la vie et les affaires sont bien plus intéressantes ici. Sauf quelques regrettables exceptions, il y a, ici, du travail pour tous; les salaires sont élevés et la série de grèves qui ont suivi la fin des hostilités sont presque toutes réglées. Cet état de choses n'est pas le résultat du hasard; on le doit au bon travail du ministre. Je me dois ici de féliciter le ministre du Travail (M. Mitchell), qui, pendant la guerre, s'est acquitté supérieurement d'une tâche difficile autant que délicate. Personne ne s'est plus que lui dépensé et, par son talent, sa compétence, son jugement et sa patience, il a mérité les remerciements et félicitations de tous les Canadiens. Le ministre du Travail appartient à la classe ouvrière. C'est un loyal ouvrier syndiqué qui a fait beaucoup pour ses camarades avant son entrée à la Chambre et qui a fait honneur, ici, au haut poste de ministre du Travail. Il était pitoyable d'entendre les amères critiques et les injustes attaques dirigées contre lui par certains chefs ouvriers et par certains membres de la Chambre qui posent en défenseurs de la classe ouvrière. Malgré tout cela, le nom de notre ministre du Travail passera à l'histoire comme celui de l'un des chefs les plus compétents que nous ayons eus à ce poste.

Il est souvent question d'adopter un code du travail. Bien entendu, ce projet soulèvera l'opposition et l'indignation de certains chevaliers errants toujours en quête de moulins à vent à combattre au nom de l'autonomie provinciale. Comme d'habitude, il nous faudra adopter une ligne de conduite de nature à aider la classe ouvrière. Si les syndicats ouvriers désirent un code du travail et si cette mesure doit contribuer à relever les salaires des ouvriers du Québec au niveau de celui des travailleurs des autres provinces, je donnerai mon appui à ce projet. Nous devons donner satisfaction à la classe ouvrière par des moyens justes et pratiques. Nous devons lui procurer bonheur et prospérité afin d'empêcher ses membres d'aller grossir les rangs des extrémistes. Il faut, par tous les moyens, favoriser l'activité industrielle afin de créer des emplois et d'accroître notre production générale.

[M. Brune]'

A cette fin, je désire demander officiellement au ministre de la Reconstruction et des Approvisionnements (M. Howe) d'user de toute son influence pour que l'usine de guerre du Cap-de-la-Madeleine, connue sous le nom d'Electric Steels, soit vendue, louée ou cédée. Il faut éviter que l'usine ne se détériore au point que les bâtiments deviennent inutilisables. Plus tard, j'expliquerai au ministre, dans le particulier, pourquoi je fais ma demande si pressante. Le ministre des Travaux publics (M. Fournier) a visité avec moi l'établissement et il a été fort impressionné par son étendue et sa valeur. J'entends l'appeler comme témoin lorsque je plaiderai ma cause devant le ministre de la Reconstruction.

Un mot maintenant d'une autre catégorie de travailleurs qui mérite une attention particulière de la part du Gouvernement. Je veux parler des ouvriers agricoles. Les travailleurs industriels ont des syndicats qui veillent à leurs intérêts, mais tel n'est pas le cas des ouvriers de la ferme. Je doute que jamais ils ne forment un syndicat véritablement efficace. Je parle ici au nom des cultivateurs de tout le pays. Je m'oppose à l'octroi de privilèges et d'avantages financiers particuliers à une seule partie de nos agriculteurs. Règle générale, le cultivateur de l'Est ne s'amuse pas à réclamer les faveurs de l'Etat et il faut ajouter que jamais, non plus, il n'a été gâté sous ce rapport. On ne saurait toutefois dire la même chose des cultivateurs d'autres régions du pays. S'il y a une distinction à établir entre les cultivateurs de l'Est et ceux de l'Ouest, j'estime que les premiers travaillent plus dur et plus longtemps et sont des citoyens plus méritants. Ils sont honnêtes et paient leurs dettes. Ils administrent leurs affaires avec plus de sagesse et d'économie que les autres. Ils prennent grand soin de leurs biens. Dans l'Est, on ne voit pas à l'extérieur des bâtiments des machines aratoires coûteuses, telles que des batteuses, des moissonneuses-batteuses, des lieuses ou des faucheuses, exposées à la rouille et à la poussière, ainsi qu'à toutes les intempéries de la saison. Par bonheur, les gouvernements provinciaux de l'Est n'ont pas adopté ces lois de moratoire, ou de protection,—si je puis les appeler ainsi,—ces lois qui, en fait, ne sont qu'une invitation à la malhonnêteté chez l'agriculteur.

Quoi qu'il en soit, les travailleurs de la terre ont droit à une attention particulière de la part de tout gouvernement. Même si un syndicat national des cultivateurs pouvait se former, il ne serait pas aussi efficace que les syndicats des travailleurs industriels. Et cela, pour une raison bien évidente. Le cultivateur doit travailler douze heures et plus par jour, même les dimanches et jours de fête. Il ne peut rien réclamer ni être rému-